



COMMISSION DES ARBITRES DU DFSM - ANTENNE DE ROUEN
Procès verbal n° 03 / 2019

Réunion restreinte du jeudi 11 avril 2019
District de Football de Seine Maritime - Antenne de Rouen

Présidence : M. Stéphane CERDAN

Membres Participants : MM Francis DEVAUX - Patrick DUBOC - Jean-Pierre DUBREUIL

§§§§

RECOURS

Les décisions figurant au présent procès-verbal sont susceptibles de recours auprès de la Commission d'Appel du DFSM dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes définies à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

AFFAIRE EXAMINEE

Match n° 20762851 du 07 avril 2019 – Seniors Départemental 2 – opposant les équipes de St Etienne FC et de Tourville.

Match arrêté à la 85^{ème} minute sur décision de l'arbitre. Le score était de 3 buts à 3.

Jugeant en premier ressort,

- Après lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre,
- Après avoir pris connaissance du rapport complémentaire rédigé par l'Observateur de l'arbitre,

➤ Attendu que l'arbitre a décidé d'arrêter la rencontre alors que la situation sur le terrain ne justifiait pas cette décision.

La Commission dit que l'arbitre n'a fait pas fait une bonne application des Lois du jeu.

La commission propose que ce match soit donné à rejouer.

La Commission transmet le dossier aux autres Commissions concernées pour suite à donner en ce qui les concerne.

Le Président de séance
Stéphane CERDAN

Le Secrétaire de séance
Jean-Pierre DUBREUIL

District de Football de Seine-Maritime

Siège : 575, avenue du Maréchal Juin - 76230 - BOIS-GUILLAUME ☎ : 02.35.12.17.70
Antenne de Dieppe : Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé - 76370 - MARTIN- EGLISE ☎ : 02.35.82.91.15
Antenne du Havre : 31, rue de Trigauville - 76600 - LE HAVRE ☎ : 02.32.74.93.40